



# votre newsletter

**Synofdes**  
SYNDICAT NATIONAL  
DES ORGANISMES DE FORMATION

**NUMÉRO 50**  
**19 MAI 2022**

syndicat associé **HEXOPÉE**  
Créateurs de citoyenneté

## La voix du Synofdes

### **Nous avons été consultés sur le projet de réforme de la TVA dans le champ de la formation professionnelle**

**Cette consultation, menée par l'Inspection générale des Finances (IGF) et l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) a été réalisée dans le cadre du projet de l'État de réformer le régime fiscal du champ de la formation professionnelle (organismes de formation (OF) et Opco).**

Cette réforme concernerait aussi et entre autres le régime optionnel de TVA qui, selon ces institutions, est non compatible avec la directive TVA de l'Union européenne. Cette modification du régime d'assujettissement, impactant de nombreux OF, devrait selon l'État entrer en vigueur au 1er janvier 2023, soit un délai très court.

En conséquence, nous avons produit une note technique et un courrier demandant d'une part à sursoir à cette réforme et d'autre part à procéder à des études d'impact par taille et par positionnement des OF sur les différents marchés de la formation professionnelle.

Nous restons pleinement mobilisés sur cette question et vous tiendrons informés des suites qui y seront apportées.

---

## Actualités générales

### **Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) face au défi des "invisibles"**

**Le CEJ a été lancé le 1er mars 2022 par le Gouvernement avec un objectif de 400 000 bénéficiaires dès cette année et 500 000 l'année prochaine et un CEJ "bis" devant concerner 20 000 jeunes considérés "en rupture" sociale est également déployé.**

Des démarches "d'aller-vers" seront mises en œuvre afin de toucher les publics les plus éloignés de la formation, comme la mobilisation des associations sportives ainsi que des familles et du voisinage.

L'accompagnement intensif des jeunes pour éviter le décrochage est au cœur de la démarche du CEJ : les conseillers, l'allocation, les points hebdomadaires, l'entretien mensuel et les 15 à 20 heures d'activité par semaine doivent permettre de mobiliser les jeunes et de les suivre régulièrement. Une application mobile permettra également aux jeunes de joindre leur conseiller via un *chat*.

[Je découvre le CEJ](#)

---

## Nous nous impliquons et proposons des solutions de collaboration entre acteurs de la formation en Île-de-France

**Notre syndicat a réuni plus d'une quinzaine de directeurs d'organismes de formation sur le sujet "Stratégies de collaboration : quels sont les principaux enjeux et le cadre appropriés ?"**

Il a été décidé, parmi les pistes proposées, de pérenniser le groupe par des rencontres tous les deux mois et à chaque fois sur le site de l'un des participants. Aussi, et dans la continuité de ces travaux, un rendez-vous aura lieu en juin avec la [région](#) pour relayer les propositions du groupe, notamment sur l'accompagnement à la transformation de l'offre.

## Un hackathon "Apprenant en 2030, un défi fantastique" en région Normandie

**Cet événement rassemblant de nombreux acteurs a été organisé dans le cadre des Journées d'Innovation pédagogiques normandes mises en place par les universités du [Havre](#), de [Rouen](#) et de [Caen](#).**

Apprenants, formateurs, professionnels de la formation et accompagnateurs ont été amenés à réfléchir à l'apprenant de demain, ses besoins et les solutions pour y répondre.

Ce sont au total 22 projets qui ont été présentés à l'issue d'un exercice d'intelligence collective d'une journée et la restitution aura lieu le 28 juin au Havre.

[Je découvre les travaux réalisés](#)

---

# Côté employeurs

## Selon la jurisprudence, un demandeur d'emploi en formation professionnelle n'est pas un consommateur

**Un jugement de la Cour de cassation du 9 mars 2022 institue cette nuance après avoir eu à traiter le cas d'une demandeuse d'emploi qui avait résilié son contrat de formation.**

Les faits : une personne demandeuse d'emploi souscrit un contrat de formation professionnelle en naturopathie qui se déroule sur deux ans. Elle décide, cinq mois après le début de la formation, de résilier le contrat pour motif personnel et l'entreprise de formation lui demande alors de régler le montant de la clause de dédommagement prévue au contrat, ce qui n'est pas fait. En conséquence, et plus de deux ans après, la société assigne la demandeuse d'emploi en paiement.

L'apprenante, se considérant "consommatrice" à l'égard de l'organisme de formation, défend d'une part que l'action en paiement de l'entreprise de formation est prescrite et d'autre part que la clause de dédommagement est abusive donc illicite.

La Cour de cassation rejette cette analyse, s'attachant à la finalité de l'action de formation. Ainsi, l'apprenante a conclu un contrat ayant une finalité professionnelle et ne peut donc pas être qualifiée de consommatrice ni revendiquer l'application du droit protecteur de la consommation.

[Je consulte l'article dédié](#)

---

# Ressources et perspectives

## Une interview à propos de l'étude de France Compétences sur les transitions professionnelles

**Béatrice Delay, Responsable des études qualitatives à la Direction Observation Évaluation de France Compétences, a accepté de répondre à nos questions.**

Extrait : "La pluralité des parcours et des aspirations en matière de reconversion, modestement éclairée par cette étude, met l'offre publique d'accompagnement face à un grand nombre de défis.

En particulier, celui de réussir à installer des formes d'appui suffisamment normées et régulées pour garantir une qualité de service homogène, tout en injectant assez de fluidité et flexibilité pour que cet accompagnement aide les individus à opérer des choix éclairés, en partant de leurs situations singulières."

[Je découvre l'interview complète](#)

## Visionnez le replay de notre webinaire "Remue-ménages"

**Le webinaire "L'introuvable relation emploi/formation" avec Cédric Frégné est disponible sur notre plateforme Vimeo !**

Vous avez été nombreux à vous intéresser à cette problématique, qui a été l'occasion pour notre intervenant d'évoquer la croyance commune de la relation directe et linéaire entre emploi et formation, le retour sur la déconnexion ontologique entre formation et emploi mais aussi les éléments de discussion sur la (les) manières d'aménager des liens entre les deux.

[Je visionne le replay](#)

---

## Agenda



### Un webinaire d'accompagnement pour créer votre DUERP 24 mai 2022 - 14h

Le cabinet Didacthem vous présentera son outil G2P et vous expliquera comment créer un compte pour votre organisme, intégrer vos établissements et vous emparer de cet outil pour créer votre DUERP et votre plan d'action.

[Je m'inscris](#)



### Webinaire "Transfo' digitale" "Les environnements d'apprentissage innovants" 2 juin 2022 - 9h-10h

Nous vous proposons un rendez-vous avec Frédéric Haeuw, Docteur en Sciences de l'Éducation et Consultant formateur spécialisé dans le numérique.

Ce webinaire sera l'occasion de partager avec nous sa réflexion et quelques retours d'expériences sur l'impact des environnements

physiques et virtuels sur les apprentissages.

Au programme notamment : comment faire évoluer les espaces de formation physiques traditionnels mais aussi comment configurer des espaces virtuels parlants et intuitifs et accompagner le changement dans les organismes de formation.

[Je m'inscris](#)



### Participez à nos rencontres régionales dans le cadre de "Parlons formation !"

Nos équipes régionales vous proposent un moment en visioconférence pour vous écouter mais aussi échanger avec vous sur l'offre de services du Synofdes, les actualités institutionnelles (nationales et régionales) et nos événements "Parlons Formation !" :

Région AURA : le 25 mai de 14h à 16h

Région PACA : le 1er juin de 10h à 12h

Région Nouvelle-Aquitaine : le 3 juin de 9h à 11h

Si vous souhaitez vous inscrire, merci d'envoyer un email à notre référente territoriale Jade Rosine à l'adresse [jrosine@synofdes.org](mailto:jrosine@synofdes.org)

#### Synofdes

88 rue Marcel Bourdarias  
CS 70014 - 94146 Alfortville Cedex  
[synofdes@synofdes.org](mailto:synofdes@synofdes.org)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur les listes du Synofdes.

[Se désinscrire](#)



© 2022 - Synofdes